

Loi sur les soins médicaux

lui demandent d'étudier depuis plusieurs années. Si le gouvernement modifiait le système financier, il pourrait résoudre véritablement les problèmes qui existent dans ce domaine et dans celui des soins médicaux. Ce problème se pose particulièrement dans les régions éloignées des grands centres. En effet, monsieur le président, il est très difficile pour des régions éloignées comme l'Abitibi, le Témiscamingue, le Lac Saint-Jean, et la Gaspésie, d'obtenir la présence de médecins sur les lieux. Par exemple, monsieur le président, j'entendais le ministre dire, il y a quelque temps, qu'il y avait dans notre région, en 1968, un médecin pour 769 habitants et nous en comptons maintenant un pour 586 habitants.

Monsieur le président, je me demande où le ministre a pris ses données statistiques, alors qu'on voit dans une population de 12,000 habitants, comme celle de ma circonscription, que trois médecins de médecine générale. Il ne faut pas se demander pour quelle raison les malades qui veulent les consulter doivent attendre jusqu'à 15 jours et même davantage avant d'obtenir un rendez-vous. Le plus bel exemple je l'ai eu il y a environ un mois et demi, lorsque je voulais faire examiner un de mes enfants. J'ai dû attendre un mois et demi avant d'obtenir un rendez-vous.

Ce n'est pas parce que ces médecins ne font pas leur possible afin d'aider la population, mais ils sont seuls et pour une population de 12,000 habitants le travail est considérable. Ceci se produit à Chibougamau dans la circonscription de Villeneuve, Senneterre, on a qu'un médecin pour 8,000 habitants, et à Label-sur-Quévillon où on a deux médecins pour 7,000 habitants. Par la suite le ministre vient dire qu'il veut diminuer les dépenses.

Monsieur le président, comment imaginer qu'un médecin puisse donner satisfaction dans de telles conditions? Le ministre a également dit il y a quelque temps qu'on craignait de fournir trop de médecins.

J'ai bien aimé ce que l'honorable député de Roberval a mentionné récemment: Serait-ce parce qu'il a peur qu'il y ait trop de médecins, ou bien que cela réduirait leurs honoraires? Mais dans des régions comme celles du Lac Saint-Jean, de l'Abitibi, du Témiscamingue, de la Gaspésie et de la Côte Nord, je ne suis pas inquiet car les médecins pourront gagner un bon salaire.

Monsieur le président, je puis assurer que dans ma région on recevrait facilement plusieurs autres médecins, pas un, deux ou trois, mais à la dizaine, pour qu'ils puissent desservir les populations que je mentionnais tantôt. Mais non, on est dans une impasse. Voilà le problème. Plusieurs disent que cela se produit dans les campagnes et dans les centres ruraux. Je suis d'accord. Mais pour quelle raison les centres ruraux sont-ils obligés d'accepter une situation semblable, soit de ne pas avoir de médecins à leur service, surtout de chirurgiens?

Monsieur le président, je me rends compte que les données statistiques sont faussées parce qu'on prend tout l'ensemble des spécialistes et des médecins qui sont au service de la population et qu'on les envoie dans les grandes villes au lieu de les aider à venir s'établir dans nos régions.

Comme je le disais tantôt, c'est toujours une simple question d'argent. Si les médecins pouvaient obtenir une prime spéciale d'éloignement, comme on le fait pour d'autres, je suis convaincu qu'ils accepteraient volontiers de venir s'établir et travailler dans les régions éloignées comme les nôtres. Malheureusement, parce que le gouvernement laisse la question financière prendre la priorité sur la question médicale, il refuse d'agir et de régler ce grave

problème. Il préfère réduire la quantité des soins médicaux et priver ainsi de services la population plutôt que de changer le système financier.

Il ne faut pas réduire la qualité des services médicaux auxquels les Canadiens ont droit. Tant et aussi longtemps que le gouvernement tentera de résoudre les problèmes en réduisant les services médicaux, ces services vont se détériorer, et la situation sera pire qu'auparavant. Le gouvernement devrait retrousser ses manches et s'attaquer aux vrais problèmes, aux problèmes vraiment urgents, comme la réforme du système économique.

Monsieur le président, tantôt je disais que le gouvernement ne veut pas aider—du moins il n'en donne aucun signe—les populations éloignées comme les nôtres. Compte tenu du fait que les régions éloignées ont actuellement des problèmes très graves en ce qui concerne la qualité des soins médicaux à cause du manque de médecins, et je parle ici des régions comme la Gaspésie, le nord-ouest du Québec, le lac Saint-Jean, en particulier les régions de Chapais et Chibougamau, depuis plusieurs années les habitants de ces régions pourraient demander au ministre, soit provincial ou fédéral, s'il y aurait possibilité d'amener des médecins dans ces régions. Qu'est-ce que le ministre pourrait répondre? Ceci est de compétence provinciale. Je suis d'accord que c'est de compétence provinciale, mais on pourrait aussi lui demander, compte tenu du fait que le gouvernement fédéral subventionne des programmes de juridiction provinciale, comme l'enseignement du français, pourquoi le ministre ne pourrait-il pas faire la même chose avec les médecins. Je crois que toute la population de ma circonscription, de celle de Roberval et de bien d'autres dont je ne suis pas au courant serait énormément satisfaite des services qu'elle pourrait obtenir, et serait satisfaite du ministre qui les représente aujourd'hui.

[Traduction]

M. Gus MacFarlane (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, il importe de parler de l'objet du bill. Le ministre s'est toujours inquiété de la santé et de la sécurité des Canadiens: c'est une de ses grandes préoccupations. A mon sens, ce n'est pas le moment de s'opposer au bill par pur esprit de contradiction. Certains députés d'en face qui s'intéressent personnellement à la santé des Canadiens et à l'introduction du régime d'assurance-maladie dans les régions les plus reculées du Canada, ont apporté une contribution intéressante et précieuse dans ce débat. Cependant, un certain nombre de députés de l'opposition ont violemment reproché au gouvernement d'avoir proposé de fixer des plafonds au taux d'indexation qui sera admis dans le cadre des programmes de soins médicaux pendant les prochaines années. Ils agissent ainsi parce que, selon eux, cette mesure risque d'entraîner une détérioration du service offert, de renverser le fédéralisme coopératif et, éventuellement, de menacer la confédération.

● (1700)

J'aimerais faire quelques commentaires à ce sujet. Ce sont ces mêmes députés qui ne cessent de répéter que nous devrions restreindre les dépenses gouvernementales. Cependant, il semble que, dans ce cas précis, en raison de l'épouvante qui règne au coin du bois et des mauvais génies tapis dans l'ombre, notre gouvernement doit redoubler de dépenses ou prendre d'autres mesures pour chasser les démons. Nous disposons actuellement de données assez complètes sur l'application du programme dans les dix provinces de 1971-1972, première année financière complète de participation des provinces au programme de soins médicaux, à 1974-1975. Bien que nous n'ayons pas encore de